

Le Conseil Municipal est convoqué le 16 Décembre 2010 à 20h 30 à la Mairie

Ordre du Jour : Délégation de service public d'Assainissement par affermage – Droits de préemption – Aire de jeux – Point budgétaire – Subvention aux associations - Questions diverses

Présidence : Eric TORREILLES

Présents : MM, Astier Jean Louis; Aubrun Maryline, Carrasco Sylvie, Fesquet Pascal, Fernandes Annie, Fossat Martine, Fraisse Bruno, Gosse Frédéric, Linssolas Anne, Saint Pierre Eric, Talagrand Philippe, Trillon Christian, Weiss David,

Excusés : Jacquet Jean,

Secrétaire : Eric Saint Pierre

Compte rendu affiché le 20.12.2010

La séance est ouverte à 20h 30

Mr le Maire donne le compte rendu de la dernière séance.

Le procès verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Transfert du patrimoine au SMDE
- Demande de subvention DGE pour le projet d'assainissement

Le Conseil approuve cette demande

Attribution délégation de service public : gestion par affermage du service d'assainissement des Eaux Usées.

Par délibération en date du 8 Avril 2010, conformément aux dispositions de la loi n° 93.122 du 29 janvier 1993 modifiée et en application des articles L 1411 - 1 à L1411 - 8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a délibéré sur le principe de la délégation du Service Public d'Assainissement des Eaux Usées par affermage..

Un cahier des charges :

- décrivant les prestations à assurer
- leurs conditions d'exécution
- la durée de la délégation

a été établi et synthétisé dans un document dit « cadre du projet de contrat ».

Conformément aux conditions de publicité prévues par la loi, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé en Juillet 2010 dans le cadre de cette consultation.

Après :

- sélection des candidatures par la Commission spéciale, le 16 Août 2010,
- envoi des dossiers d'appel d'offres aux Entreprises sélectionnées, le 16 Août 2010,
- ouverture des plis par la Commission spéciale, le 1^{er} Octobre 2010
- présentation de l'analyse des offres des Entreprises le 22 Octobre 2010,

la Commission Spéciale a rédigé son rapport.

Le Président rappelle les conclusions du rapport de la Commission spéciale, qui a examiné les offres des deux candidats.

Suite au rapport de la Commission, des négociations ont été engagées par le Président avec les deux Entreprises.

Le Président donne lecture de son rapport.

Il est rappelé que, conformément à la réglementation, tous les membres du Conseil Municipal ont déjà en leur possession, depuis plus de 15 jours, deux rapports :

- Le rapport de la Commission spéciale d'examen des offres dans lequel :
 - est détaillée l'analyse technique et financière des propositions
 - est donné l'avis de la dite Commission au Président.
- Le rapport du Président de la Commission dans lequel :
 - sont détaillés les aspects réglementaires et les négociations menées tant sur les points techniques que financiers,
 - est présentée sa proposition de choix du futur délégataire.
- Le projet de contrat qui vous a été adressé par voie électronique en date du 29 novembre 2010.

En conséquence, il vous est proposé de confier à la Société LYONNAISE des EAUX:
l'exploitation du Service Public d'Assainissement des Eaux Usées de la Commune :

- par le biais d'un contrat de délégation par affermage
- d'une durée de sept ans
- à effet au 1^{er} Janvier 2011
- en contre partie d'une rémunération forfaitaire auprès des abonnés
 - partie fixe = **36,00 € HT €/an** - valeur septembre 2010
 - partie proportionnelle = **0,6100 €/m3** – valeur septembre 2010.

La rémunération ci –dessus correspond à l'exploitation du Service dans les conditions du cahier des charges du dossier de consultation d'une part, dans les conditions résultant de la négociation de l'offre d'autre part.

Cette consultation et la négociation réalisée nous ont permis d'obtenir :

- une garantie de fiabilité et de qualité de service par une Entreprise spécialisée,
- l'exploitation du service aux risques et périls du Délégué
- des engagements sur les indicateurs de performances,
- un engagement des travaux de renouvellement à la charge du Délégué, dans le cadre d'une garantie de renouvellement fonctionnel,
- un tarif garanti pour la gestion du service pendant toute la durée du contrat, hors révision des prix contractuelle,
- par rapport à la situation actuelle connue des abonnés (année 2009 : 59,76 €/an et 0,6077 €/m3), une baisse de la rémunération (-18% pour une consommation de 120 m3/an).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et pris connaissance des différentes pièces du dossier,

- décide de confier l'exploitation du Service d'Assainissement des Eaux usées à la Société LYONNAISE des EAUX, à compter du 1er Janvier 2011, pour une durée de 7 ans , avec un prix H.T. facturé à l'abonné sur la base :

- d'une partie fixe de 36,00 €/an
- d'une partie proportionnelle de 0,6100 €/m3 consommé, valeurs Septembre 2010.
- approuve le règlement de service applicable au contrat
- mandate Monsieur le Président pour la signature de tous les documents relatifs à cette affaire.

Surtaxe d'assainissement : Monsieur le Maire expose au Conseil que d'importants travaux de réhabilitation du réseau et de la station sont à l'étude. Il convient d'anticiper dans le cadre du budget annexe M49, leurs financements. Après diverses simulations, l'instauration d'une surtaxe communale sur la part fixe de 23.76 € permettrait de dégager un volant de trésorerie pour financer ces futurs travaux sans augmenter les redevances payées à ce jour par les abonnés.

Le Conseil, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instaurer une surtaxe communale de 23.76 € sur la part fixe de la redevance assainissement à compter du 1^{er} janvier 2011.

Droit de préemption : Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide de ne pas exercer son droit de préemption sur :

- L'immeuble cadastré Section AH, numéro 2223, lieudit « Les Aubes » vendu par la SCI « Les Aubes » à la société SUDELIO.

Aire de jeux – Mr Christian TRILLON informe le Conseil Municipal

- du décret n° 85.565 du 30 mai 1985 modifié relatif au Comité Technique Paritaire des Collectivités Territoriales et de leurs établissements.
 - du décret n° 85.603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale
 - et du décret n° 96.1136 de 1996 relatif aux aires de jeux
- qui fixent l'obligation de contrôle des aires de jeux et les modalités de mise en œuvre.

Il précise

- que ces structures doivent faire l'objet de contrôles mensuels et trimestriels par un agent municipal et d'un contrôle régulier par un organisme de contrôle.
- qu'un règlement fixant les conditions d'accès et d'utilisation des jeux doit être établi par arrêté municipal.
- qu'un agent municipal doit être nommé par arrêté pour assurer les fonctions de contrôle mensuel et trimestriel.

Il propose de nommer Mr Jacques POUJOL, agent actuellement chargé de la mise en Œuvre (ACMO) d'assurer cette fonction.

Le Conseil après avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'établissement d'un règlement fixant l'accès et l'utilisation des aires de jeux et la nomination de Monsieur Jacques POUJOL pour assurer les missions de contrôle.

Demande de Subvention – DGE projet assainissement :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement établi par le Cabinet CETUR. Cet avant projet s'élève à 298 024,04 € HT.

Mr le Maire rappelle le contexte et les motivations qui nous ont conduit à étudier le dossier :

A/ Depuis plusieurs années notre exploitant nous alerte sur l'état de notre réseau de collecte. D'importantes entrées d'eau parasites nuisent gravement au fonctionnement de la station d'épuration qui se trouve très souvent en surcharge hydraulique. Ces dysfonctionnements entraînent des départs de boue dans le milieu réception ou la saturation des drains (comme cela c'est produit au mois d'Août). Le grain par temps sec sera de 22m3/jour.

B/ Un dossier de demande de subvention pour réaliser un diagnostic et un schéma directeur est en cours d'instruction et va aboutir en 2011.

C/ De fortes intrusions d'eau claire sont observées à chaque épisode pluvieux. Ce phénomène est dû à la nature du réseau en amiante ciment très vétuste. Les regards sont sur empilement de rondelles béton non jointives et les boîtes de branchement sont positionnées au fond des fossés où caniveaux en position captante.

D/ Ces travaux seront réalisés en tranchée commune avec le réseau d'eau potable. Ce qui diminuera le coût financier et les nuisances de chantier.

En conséquence, le Conseil Municipal, sollicite l'aide financière de l'Etat concernant ce projet dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement.

Il autorise Mr le Maire à signer tous actes nécessaires à intervenir.

SMDE – TRANSFERT du patrimoine

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération du 23.08.2010 déposée en Préfecture le 06.09.2010, notre assemblée délibérante a décidé de transférer à compter du 31.12.2010 la compétence relative à la maîtrise d'ouvrage des réseaux d'électrification de la commune de Lézan au Syndicat Mixte à cadre départemental d'électricité du Gard.

Que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Locales, ce transfert de compétence entraîne un certain nombre de conséquences, tant sur le plan juridique, patrimonial, budgétaire, pratique que comptable.

Que ce transfert de compétences impose la mise à disposition au Syndicat des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert pour l'exercice de cette compétence.

Le montant du patrimoine électrique tel qu'il est inscrit au budget s'élève à 736.452 €. Au vu des éléments d'évaluation récents, ce patrimoine a été réévalué à la somme de 3.036.286 €.

Oui l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les modalités de mise à disposition ainsi que le procès verbal de transfert dont un exemplaire sera annexé à la présente délibération.
- d'approuver la réévaluation du patrimoine pour la somme de 3.036.286 €.
- Autorise Mr le Maire a signer tous actes et pièces nécessaires à intervenir.

Point budgétaire : Mr Pascal FESQUET présente au Conseil un point sur le budget 2010 de la commune arrêté au 30.11.2010.

Les prévisions budgétaires sont respectées.

Subvention aux associations –

Mr Trillon, Mme Aubrun, Mme Fossat, Mr Saint Pierre, Mme Linssolas quittent la séance à l'appel de l'association dont il font partie.

Mr Bruno Fraisse présente au Conseil les propositions de la commission concernant les subventions 2010 aux associations de la commune.

Le Conseil, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'octroyer pour 2010, les subventions suivantes :

Club Amitié des Fils d'Argent	330 €
Association l'Alouette Lézannaise	330 €
Association Terre des Enfants	330 €
Palette et Déco	330 €
Association la Gerbe	400 €
Judo Club Lézannais	330 €
Boule Joyeuse	330 €
Lézanim's	1250 €
APE	1250 €
L'Embellie (Théâtre)	330 €
Lézan Multisport	330 €
ASCL	1320 €
Patrimoine	330 €

L'association d'AIKIDO n'a pas sollicité de subvention.

Accueil de Loisirs : Convention d'objectifs et de financement Prestation de service « Accueil de Loisirs sans Hébergement » :

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Gard il convient de renouveler pour une période de trois ans la Convention d'objectifs et de financement Prestation de service « Accueil de Loisirs sans Hébergement ».

Le conseil après avoir délibéré autorise Mr le Maire à signer la Convention d'objectifs et de financement Prestation de service « Accueil de Loisirs sans Hébergement », pour une durée de trois ans.

France TELECOM :

Suite aux dysfonctionnements du réseau, Monsieur le Maire a été interviewé par FR3. La pétition est toujours en cours et sera remise à l'occasion d'une réunion qui se déroulera en Mairie de Lézan courant Janvier en présence de Mr le Sous Préfet d'Alès, Monsieur le Directeur Régional de France Télécom, de la municipalité de Cardet et de la Gendarmerie.

Questions diverses**Mme FOSSAT :**

- un panneau signalant la maison de retraite « les Arcades » serait utile. La commission travaux précise qu'une étude a été demandée à un fournisseur de signalisation afin de répertorier les activités existantes sur la commune et les normes à respecter en matière de signalétique.
- La bibliothèque connaît une bonne fréquentation avec de nouveaux inscrits, notamment les enfants suite aux visites organisées dans le cadre scolaire avec le corps enseignant.
- Afin de répondre aux mieux aux attentes des abonnés et développer les activités, le Conseil Municipal souhaite engager une réflexion sur l'organisation et le mode de fonctionnement de la bibliothèque.

Mme AUBRUN :

- Le loto organisé par le CCAS en partenariat avec Palette et Déco a connu un vif succès. Il dégage un bénéfice de 1350 € qui sera alloué aux associations caritatives qui oeuvrent sur le territoire de notre commune. La commission du CCAS se réunira prochainement pour organiser la répartition.
- Les colis de Noël aux personnes âgées sont en cours de distribution.

Mme AUBRUN remercie l'ensemble des membres du CCAS pour leur implication et dynamisme.

- Il n'y a pas d'abri bus aux arrêts de la Gare ou route de Lédignan pour les enfants qui prennent le transport scolaire. La commission travaux examinera les possibilités d'aménager des abris à ces emplacements.

Mme CARRASCO fait le compte rendu des activités du centre de loisirs.

Les parents sont satisfaits du service et la fréquentation est en augmentation pour la garderie périscolaire, avec une moyenne de 6 enfants chez les 3/6 ans et 12 enfants chez les 6/12 ans. Le Centre de loisirs du mercredi tourne à plein pour les 6/12 ans. Il reste quelques places pour les 3/6 ans.

Mr SAINT PIERRE informe le Conseil que « De qué Fasen » sortira début Janvier sous une forme plus étoffée. Ce bulletin gratuit pour la commune a été financé par les commerçants et artisans de la commune. Le Conseil Municipal les remercie de leur implication.

Mr WEISS fait le compte rendu du Téléthon. Les dons récoltés d'un montant de 2.100 € ont été remis à l'Association du Téléthon.

Mme LINSSOLAS informe le Conseil que la plaque « chemin de Sauve » n'a pas été remise. La commission travaux a programmé sa mise en place. Une commande de plaques est en cours.

Remerciements :

Mr DELEUZON remercie le Conseil pour le colis de Noël.

La famille POUJOL remercie Mr le Maire et le Conseil, suite au décès de Mme POUJOL.

Le Repas des aînés sera organisé le 07 janvier 2011.

Les vœux de la municipalité auront lieu le 14 janvier 2011.

La séance est levée à 0h 15